

Informations sur la sécurité du produit

Conteneur à rayons isolés BAUER CEH 36-2, acier, porte à double battant, L 3850 x P 1500 x H 3550 mm, couleurs variées. Couleurs

Fabricant/Personne de contact : BAUER GmbH, Eichendorffstr. 62, 46354 Südlohn, Deutschland
e-Mail : info@bauer-suedlohn.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 461152, 461151, 461150, 461149, 461148, 461147

Instructions de sécurité:

- Convient pour le stockage de substances dangereuses pour l'eau des GHS 1 à 4. Remarque : avant utilisation, respecter les instructions spécifiques de sécurité et de manipulation.
- En cas d'utilisation pour des liquides inflammables des SGH 1 à 3 : ventilation technique et mise à la terre nécessaires, le cas échéant, prendre des mesures de protection supplémentaires à l'extérieur.
- La construction lourde et massive exige un soin particulier ; lors de la manipulation, n'utiliser que du personnel formé (par ex. avec un chariot élévateur ou un transpalette).
- Avant l'utilisation, s'assurer que le conteneur répond aux exigences spécifiques pour le produit stocké.
- Lors du stockage de substances dangereuses, respecter la réglementation en vigueur ; prendre les mesures d'urgence et consulter les fiches de données de sécurité en cas de fuite.
- N'utiliser que des produits dangereux étiquetés, porter un équipement de protection approprié et respecter les consignes de sécurité.
- N'utiliser le conteneur que conformément aux consignes de sécurité, à l'intérieur ou à l'extérieur, le placer sur une surface solide et plane.
- Vérifier régulièrement que les conteneurs ne sont pas endommagés et ne présentent pas de fuites, installer des bacs de rétention conformément aux prescriptions nationales.
- Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés afin d'éviter les fuites et les contaminations.
- Assurer l'accès aux locaux de stockage uniquement aux personnes autorisées.
- La mise en œuvre des exigences légales en matière de protection de l'environnement et de prévention des risques est obligatoire, y compris le contrôle régulier des conditions de stockage et des mesures de protection contre la corrosion.
- Effectuer un contrôle visuel régulier des mesures de protection contre la corrosion tous les mois.
- Respecter une construction isolée pour éviter les pertes de chaleur et réduire les risques d'incendie.
- utiliser des bacs de rétention d'une capacité appropriée afin de minimiser les risques pour l'environnement (par ex. 1000 litres)
- S'assurer de l'accessibilité des informations d'urgence.